

PLAN DE MOBILITÉ ET D'ACCESSIBILITÉ 2025-2030

Pour un hôpital plus durable et accessible à toutes et tous



Hôpitaux
Universitaires
Genève

Sommaire

Le plan de mobilité et d'accessibilité 2025-2030	5
Axe 1 - Agir sur le stationnement	6
Axe 2 - Intégrer les enjeux des constructions hospitalières	8
Axe 3 - Développer les synergies et collaborations	9
Axe 4 - Mettre en place des mesures d'incitation au report modal	11
Axe 5 - Favoriser les déplacements professionnels durables	13
ANNEXE - Plan de mobilité 2019-2023, synthèse du bilan	15

Le plan de mobilité et d'accessibilité 2025–2030 des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) s'inscrit dans un contexte marqué par la croissance démographique, la modernisation et l'extension des sites hospitaliers, l'intensification des activités cliniques et de recherche, ainsi que par l'évolution du territoire genevois vers un aménagement plus durable et inclusif.

Dans cette dynamique, le plan de mobilité et d'accessibilité réaffirme ses missions fondamentales :

- ▶ **Améliorer l'accessibilité de l'hôpital pour tous ses usagers et usagères** – patients et patientes, proches, personnel, partenaires –, avec une attention particulière portée aux personnes les plus vulnérables, notamment celles à mobilité réduite.
- ▶ Réduire les émissions de CO² des transports motorisés générés par l'institution.

Il affiche une ambition renforcée autour des **enjeux de durabilité, de santé et de cohésion territoriale** et s'inscrit dans la démarche globale de responsabilité sociale et environnementale (RSE) des HUG.

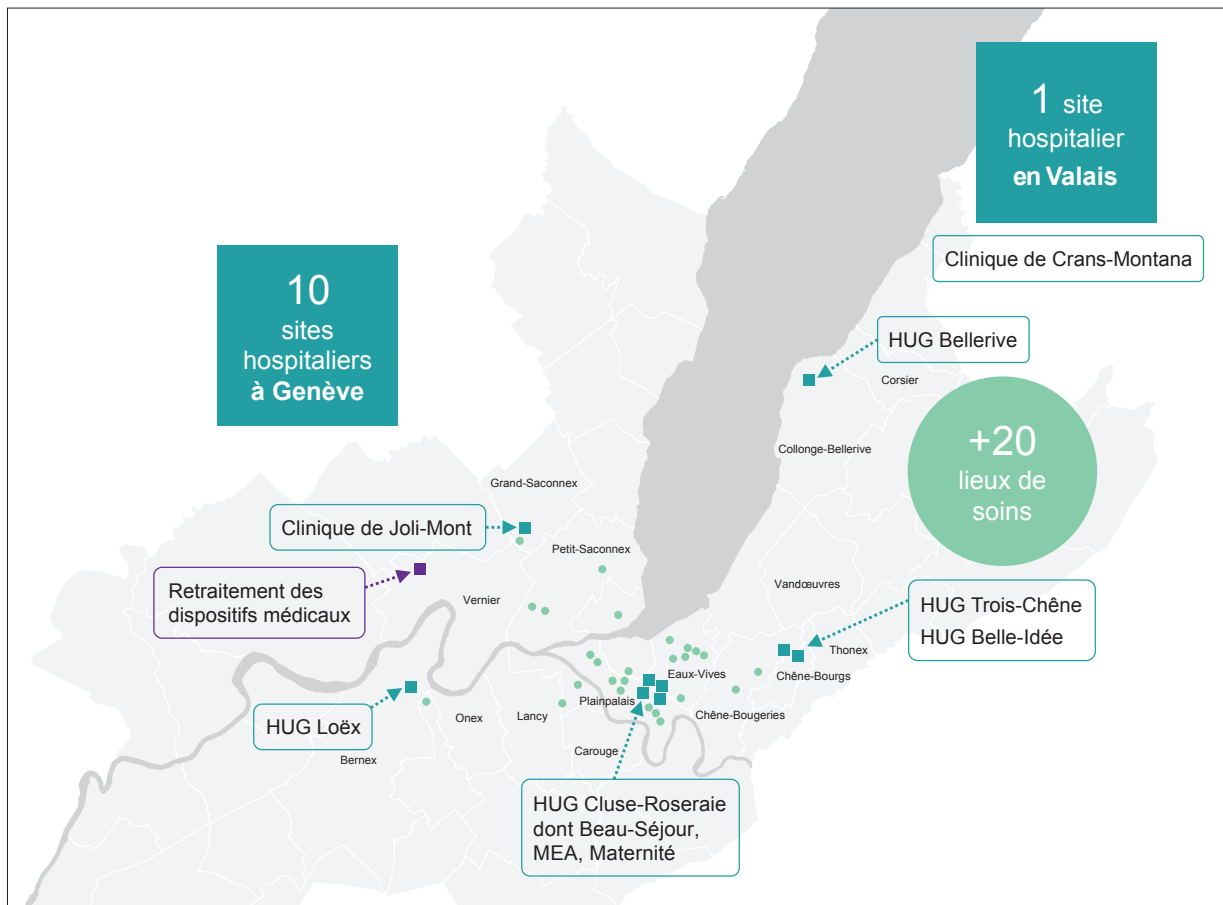
Le plan de mobilité et d'accessibilité engage la responsabilité des HUG vis-à-vis de la collectivité, en contribuant à la diminution du trafic motorisé, et en encourageant les déplacements actifs pour une meilleure santé et qualité de vie pour toutes et tous.

Les défis de la mobilité aux HUG

Premier employeur du canton, les Hôpitaux universitaires de Genève rassemblent plus de 13 000 collaborateurs et collaboratrices représentant 160 métiers différents, répartis sur 10 sites hospitaliers et 20 lieux de soins, disséminés en centre-ville et en périphérie. Les HUG proposent des services en continu 24h/24 et 7jours/7. L'accessibilité permanente des sites (urgences) est une nécessité absolue.

En tant qu'hôpital universitaire, les HUG ont aussi une activité importante dans la formation et la recherche. Cette diversité d'activités génère des flux complexes et permanents de personnes, de marchandises et de services intrasites et intersites. Chaque site répond à des besoins spécifiques (patients et patientes, proches, personnel, logistiques) qui exigent des solutions de mobilité adaptées et répondant aux objectifs de durabilité de l'institution.

Inscrits dans un tissu urbain dense, au cœur d'un bassin régional en croissance, les HUG doivent composer avec les réalités du territoire et les limites des réseaux de mobilité existants.



Cadre réglementaire

Le plan de mobilité et d'accessibilité s'inscrit en cohérence avec le **Règlement cantonal relatif aux plans de mobilité d'entreprises (RPMob) et la Feuille de route stratégique du Plan de mobilité des Institutions de Droit Publics.**

Ses orientations et objectifs suivent les principes du **plan climat** et de la **stratégie de mobilité cantonale globale** :

- ▶ Réduire la part du trafic individuel motorisé dans les déplacements.
- ▶ Offrir des alternatives pour sortir de la dépendance au transport individuel motorisé.
- ▶ Accompagner les évolutions technologiques du parc de véhicules public et privé.
- ▶ Induire, motiver et accompagner les changements de comportement.

Le plan de mobilité et d'accessibilité 2025-2030

Le plan de mobilité et d'accessibilité portant sur la période 2025-2030 s'inscrit dans la continuité du précédent tout en renforçant ses ambitions. Il intègre les enjeux de la mobilité comme déterminant de la santé - individuelle et collective - et la sécurité dans les déplacements. L'intégration des nouvelles formes de mobilité et le développement de la mobilité partagée sont également au cœur du nouveau plan.

Sa mise en œuvre doit permettre d'atteindre les objectifs fixés par la **stratégie de durabilité institutionnelle** et de répondre aux **principes cantonaux en matière de report modal** (réduire la part du trafic individuel motorisé dans les déplacements). Elle tient compte des besoins spécifiques de l'hôpital en matière d'accessibilité, notamment pour les transports professionnels et les déplacements des personnes à mobilité réduite.

Le plan de mobilité et accessibilité s'articule autour de 5 axes, déclinés en plan d'actions

- ▶ **Axe 1**: agir sur le **stationnement**
- ▶ **Axe 2**: intégrer les enjeux des **constructions hospitalières**
- ▶ **Axe 3**: développer les **synergies et collaborations** avec les prestataires de transports et les autorités compétentes
- ▶ **Axe 4**: mettre en place des **mesures d'incitation au report modal**
- ▶ **Axe 5**: favoriser les **déplacements professionnels durables**

AXE 1

AGIR SUR LE STATIONNEMENT

La politique du stationnement : un rôle clé pour atteindre les objectifs du plan de mobilité

La politique de stationnement constitue l'un des leviers les plus efficaces pour encourager le report modal. La régulation et l'optimisation de l'usage des places de stationnement incitent à changer ses habitudes, et à se tourner vers des modes de transports alternatifs tels que le vélo, les transports collectifs, le covoiturage par exemple, ou à effectuer des déplacements multimodaux.

La gestion du stationnement, enjeu central pour l'accessibilité

La gestion du stationnement permet un partage plus équitable des places entre les différentes catégories d'utilisateurs et utilisatrices (patients et patientes, proches, personnel, logistique et personnes à mobilité réduite), répondant ainsi à des besoins variés. Elle contribue à préserver la qualité des espaces hospitaliers, en libérant des zones stratégiques à proximité des bâtiments. Ces espaces peuvent ainsi être réaffectés à des aménagements paysagers, des lieux de détente ou des infrastructures de mobilité active, comme les cheminements piétons et les stationnements vélos.

Les HUG disposent d'un parc de stationnement conséquent composé d'une trentaine de parkings répartis sur les différents sites et bâtiments, chacun ayant des affectations spécifiques (près de 2300 places voitures et 2000 places deux-roues). Toutefois, les sollicitations pour tous les modes et usages sont en constante augmentation (évolution des activités hospitalières, nouvelles constructions, croissance démographique du canton, etc.), alors même que les espaces disponibles diminuent en raison de multiples contraintes, comme la réaffectation de certaines zones de stationnement ou de nombreux chantiers successifs.

Le stationnement constitue un défi majeur, nécessitant une approche globale, avec des solutions d'optimisation innovantes permettant de concilier accessibilité pour toutes et tous, qualité des espaces et transition vers une mobilité plus durable.

Plan d'actions

Mobilité active

Améliorer l'offre en stationnement pour les vélos, quantitative et qualitative, afin de répondre à la demande et d'encourager l'usage de ce mode.

- ▶ Créer 250 nouvelles places de stationnement attractives et de qualité, intégrant les besoins des nouveaux modes actifs (vélo cargos)
- ▶ Remplacer progressivement les anciens équipements inadaptés et améliorer l'offre en services complémentaires (réparation, recharge, etc.).

Transport individuel motorisé

Agir sur la tarification du stationnement et encourager la multimodalité.

- ▶ Développer le concept de la tarification horaire incitative comme alternative à l'abonnement forfaitaire
- ▶ Développer l'offre en stationnement pour les deux-roues motorisés dans les parkings en ouvrage
- ▶ Mettre en place une tarification du stationnement deux-roues motorisés dans les zones saturées, sur le modèle du parking Opéra deux-roues.

Domaine de Belle-Idée-Trois-Chêne

Optimiser la mobilité intra site et améliorer les conditions de stationnement.

- ▶ Revaloriser les espaces extérieurs en agissant sur le stationnement, les cheminements piétons et cyclistes, la signalétique et l'éclairage.
- ▶ Établir et mettre en œuvre un nouveau plan de stationnement

Stationnement pour les mobilités électriques

Accompagner l'évolution de la mobilité électrique, en accord avec les orientations de la politique cantonale (Stratégie de l'électromobilité 2030).

- ▶ Analyser les besoins de recharges électriques dans les infrastructures de stationnement (tout mode électrique).
- ▶ Développer un concept d'installation d'équipements, selon résultat de l'analyse et selon orientations de la politique cantonale (Stratégie de l'électromobilité 2030).

Stationnement pour les transports patients et professionnels

Répondre au besoin de stationnement des personnes à mobilité réduite, ambulances, et transports logistiques sur tous les sites.

- ▶ Optimiser les espaces de stationnement pour les transports patients sur le site de Cluse Roseraie et assurer la prise en compte de ce type de besoins sur les différents sites.

AXE 2

INTÉGRER LES ENJEUX DES CONSTRUCTIONS HOSPITALIÈRES

De **grands projets de construction et de planification** sont en cours aux HUG, comme le plan directeur de la Zone Nord de Cluse-Roseraie, le programme d'évolution de l'infrastructure de la psychiatrie hospitalière EviPsy, le programme PROGER d'intégration des nouveaux enjeux de la gériatrie, le nouvel Hôpital des enfants, ou encore le programme de développement de la chirurgie ambulatoire avec la mise en service d'un nouveau bâtiment. Ces développements représentent des avancées majeures pour l'infrastructure hospitalière. Ils impliquent aussi des **défis de mobilité complexes**, pouvant entrer en conflit avec d'autres enjeux, notamment urbanistiques et paysagers.

Dans ce contexte, il est essentiel d'**intégrer les besoins de l'hôpital en matière de mobilité et d'accessibilité**, dans une **approche pluridisciplinaire** qui tienne compte, dès la conception des projets, des différents besoins en stationnement, de l'ensemble des flux (logistiques, urgence, piétons, transports publics, deux-roues, etc.) ainsi que des enjeux urbanistiques, paysagers, sociaux et culturels.

Un accompagnement des études de mobilité et une concertation étroite avec les différents acteurs et partenaires sont indispensables pour analyser et comprendre les besoins dans leur globalité, et pour proposer des solutions adaptées. Cette coordination permet également de faciliter **l'obtention des autorisations de construire**, en assurant le respect des exigences réglementaires.

Plan d'action

Développement de l'expertise mobilité et accessibilité dans les projets de constructions hospitalières

Fluidifier les processus de projets en intégrant en amont les enjeux mobilité et accessibilité

- ▶ Intégrer les axes et enjeux mobilité dans les projets de planification directrice et plans de site, notamment par l'élaboration et la diffusion des exigences et recommandations mobilité pour les projets d'architecture et d'espaces libres, destiné aux métiers coordinateurs, architectes et bureaux d'étude.

Accompagnement des projets et dossiers en cours pour les besoins mobilité

Optimiser la gestion des enjeux mobilité des HUG en regard du plan de mobilité

- ▶ Assurer le suivi des enjeux mobilité sur les projets construction et aménagement, sur sollicitation aux étapes clé et dès l'initialisation des projets
- ▶ Suivre les études mobilité et assurer le lien avec les autorités compétentes

AXE 3

DÉVELOPPER LES SYNERGIES ET COLLABORATIONS

Le plan de mobilité des HUG s'appuie sur les politiques publiques de mobilité et repose sur une collaboration étroite avec les autorités cantonales et municipales, ainsi qu'avec les prestataires de transports publics. Concrètement, cela passe par une concertation continue, la mise en place de partenariats stratégiques et la recherche de synergies efficaces.

Le principal axe de cette concertation concerne le **renforcement de la desserte hospitalière** dans le but d'améliorer les connexions en transports publics vers les bâtiments hospitaliers, d'adapter les horaires aux besoins du personnel et de rendre plus confortables les arrêts, notamment pour les personnes à mobilité réduite. **La synergie avec l'offre de stationnement, pour tous les modes,** sur le domaine public, est aussi un objectif important de ces collaborations permettant de mieux intégrer les infrastructures hospitalières et les besoins de l'hôpital à l'environnement urbain.

Un autre défi pour l'accessibilité de l'hôpital concerne **la gestion des chantiers.** Avec un nombre croissant de projets de construction et de chantiers publics divers, il est essentiel de coordonner les interventions pour limiter les impacts sur les différents flux, et de bien communiquer les changements en amont.

Enfin, cet axe met un accent particulier sur **la sécurisation des voies de circulation aux abords des bâtiments hospitaliers,** en veillant à une meilleure cohabitation entre piétons, cyclistes, transports motorisés, services d'urgence et logistique.

Plan d'actions

Desserte hospitalière en transports publics

Renforcer la desserte hospitalière

- ▶ Suivre l'évolution de la desserte en transports publics et solliciter les améliorations adéquates pour optimiser la desserte des sites hospitaliers en regard des besoins spécifiques des HUG (nouvelles lignes, horaires et fréquence, aménagement des arrêts).

Offre en stationnement

Développer des synergies avec l'offre en stationnement sur le domaine public

- ▶ Partager et optimiser les espaces entre les différents modes et usages, en lien avec les possibilités de compensation réglementaire de places de stationnement ; solliciter les adaptations nécessaires sur le domaine public afin d'assurer la sécurité des flux (piétons, vélos).

Suivi et coordination des impacts des travaux publics

Assurer une accessibilité optimale aux sites, y compris durant travaux, limiter les impacts pour les HUG

- ▶ Veiller à la prise en compte des intérêts des HUG lors de chantiers impactant l'accessibilité des sites et coordonner avec les services impactés, en particulier les transports d'urgences.

Sécurité des accès vélos / piétons aux bâtiments hospitaliers

Améliorer l'accessibilité et la sécurité piétonne et cyclable sur domaine public et privé

- ▶ Identifier les mesures d'amélioration nécessaires et solliciter les services publics compétents pour l'amélioration de la sécurité piétonne et cyclable sur domaine public, en accessibilité aux bâtiments des HUG.
- ▶ Identifier et mettre en place les améliorations nécessaires sur le domaine privé HUG.

Adaptations pour les personnes à mobilité réduite

Améliorer les conditions d'accessibilité universelle aux sites HUG

- ▶ Réaliser diagnostics et projets d'amélioration de l'accessibilité universelle aux abords des bâtiments hospitaliers (accès, aménagements et signalétique bâtiments) ; planifier les réalisations prioritaires ; réaliser les améliorations sur le domaine HUG et solliciter les synergies nécessaires privé/public.

AXE 4

METTRE EN PLACE DES MESURES D'INCITATION AU REPORT MODAL

L'enquête mobilité de décembre 2022 a montré une évolution positive des habitudes de déplacement vers plus de mobilité durable parmi le personnel de l'hôpital (+10 % par rapport à 2017). Cette tendance a été observée sur l'ensemble des catégories, zones de résidence et sites hospitaliers. Parmi les modes de déplacement, c'est le vélo qui affiche le plus fort taux de croissance, avec 22 % de cyclistes (7 % de plus qu'en 2017).

Après les progrès significatifs réalisés ces dernières années, assurer la croissance de la part de mobilité pendulaire durable nécessite d'intensifier les efforts **en renforçant tant les mesures d'incitation que l'accompagnement au changement.**

Au-delà de la politique institutionnelle de gestion de la mobilité, un des leviers importants consiste à **mettre en place des mesures ciblées, et à promouvoir des solutions innovantes**, permettant de réduire la dépendance à la voiture individuelle. Il s'agira notamment d'encourager **la multimodalité, la mobilité partagée et d'évaluer des nouveaux modèles de déplacements**. Toutefois, proposer des solutions ne suffit pas ; il importe de les faire tester, et **d'accompagner le changement** en tenant compte des freins et des préoccupations exprimées.

La sensibilisation à la santé et à la sécurité dans les déplacements joue également un rôle non négligeable, car elle contribue à faire prendre conscience des bénéfices individuels et sociétaux d'une mobilité plus active et plus durable. Encourager des modes de transport actifs et collectifs ne se limite pas à un impact environnemental positif, mais contribue également à une amélioration notable de la santé, une meilleure qualité de vie, et à la réduction du stress lié aux déplacements. Pour l'institution, le report modal permet également de libérer des espaces de stationnement précieux pour d'autres usages.

Plan d'actions

Campagnes d'informations et actions d'accompagnement

Inciter au report modal vers les modes actifs et les transports publics

- ▶ Promouvoir les transports publics à la demande, les modes actifs, la multimodalité, l'usage partagé de la voiture.
- ▶ Participer à des actions ciblées de promotion de la mobilité durable – en partenariat avec les autorités.
- ▶ Faire connaître les itinéraires piétons et vélos sécurisés en lien avec les HUG.

Extension des subventions incitatives à la mobilité active

Augmenter la part modale modes actifs

- ▶ Évaluer et le cas échéant reconduire, adapter ou mettre en place de nouvelles subventions.

Télétravail

Limitier les déplacements pendulaires

- ▶ Adresser une expertise mobilité en cas de demandes exceptionnelles, intégrant le télétravail comme solution évitant des déplacements individuels motorisés conformément au cadre réglementaire sur le télétravail des HUG.

Prévention et sécurité

Prévenir et renforcer la sécurité en lien avec l'usage des modes actifs

- ▶ Développer et mettre en place un programme d'actions de prévention.

Santé et mobilité active

Renforcer la promotion des co-bénéfices entre mobilité et santé

- ▶ Développer les partenariats avec les équipes médico-soignantes et programmes de santé des HUG et promouvoir les co-bénéfices de la mobilité active et de la santé.

AXE 5

FAVORISER LES DÉPLACEMENTS PROFESSIONNELS DURABLES

Les déplacements professionnels sont une partie intégrante du plan de mobilité, et constituent un levier stratégique et complémentaire à la mobilité pendulaire. Les exigences cantonales définies dans le contrat de prestation 2024-2027 imposent **une réduction de 25 % à 30 % du montant d'indemnités kilométriques remboursé pour les déplacements motorisés**. Cela implique une adaptation des pratiques internes et la promotion active de solutions de mobilité plus durables. En 2024, 91 % des indemnités km concernaient un véhicule privé contre 9 % pour l'autopartage.

Concrètement, cet axe vise à **réduire l'usage des véhicules motorisés pour les trajets professionnels**, à **promouvoir activement les solutions existantes** comme l'autopartage, et à **proposer des mesures incitatives innovantes** telles que l'introduction du remboursement kilométrique pour les déplacements professionnels à vélo ou les livraisons à vélo cargo.

D'autres solutions doivent être pensées pour répondre aux besoins spécifiques de certains services et unités de soins, tels que les déplacements multisites, et les déplacements à domicile sur le territoire cantonal. Le **recours à la visioconférence** constitue également un moyen efficace pour supprimer certains déplacements.

Le suivi de ces mesures se fera en collaboration avec les responsables administratifs et financiers des départements en charge de l'application de la directive des remboursements professionnels, notamment pour les voyages en avion.

Plan d'actions

Outils de déplacements professionnels

Proposer de nouveaux outils de déplacements professionnels

- ▶ Développer l'offre vélo cargo / flotte vélos de service.
- ▶ Augmenter le recours aux livraisons à vélo (coursier vélo).

Remboursements des frais professionnels

Évolution et amélioration de la directive sur les remboursements professionnels

- ▶ Intégrer les déplacements professionnels à vélo privé dans la directive des remboursements professionnels (remboursement des kilomètres en vélo).
- ▶ Renforcer le suivi des règles de déplacement en avion.

Besoins spécifiques professionnels

Défendre des solutions pour les besoins spécifiques à certaines missions

- ▶ Proposer des solutions « sur mesure » pour répondre à des missions spécifiques.

Visioconférence

Limiter les déplacements professionnels non durables

- ▶ Adresser une expertise mobilité en cas de besoins, intégrant la visioconférence comme solution évitant des déplacements individuels motorisés.

Gouvernance et suivi

Le plan de mobilité et d'accessibilité est piloté par le pôle projets du Département d'exploitation (DEX) qui en assure la coordination et la mise en oeuvre.

Les objectifs et le suivi des indicateurs sont sous la supervision du Pôle responsabilité sociale et environnementale (RSE) des HUG.

Il est réalisé grâce à l'engagement de tous les services des HUG, et de l'ensemble des usagers et usagères des HUG pour une mobilité plus durable.

Contact:

✉ mobilite.hug@hug.ch

➤ www.hug.ch/mobilhug

ANNEXE

Plan de mobilité 2019-2023, synthèse du bilan

Le plan de mobilité 2019-2023 est arrivé à son terme avec un bilan très positif qui s'est traduit notamment par une augmentation de 10 % de la part modale des déplacements durables parmi le personnel (enquête mobilité 2022).

Ces résultats sont essentiellement dus aux mesures fortes mises en place, dont les principales sont:

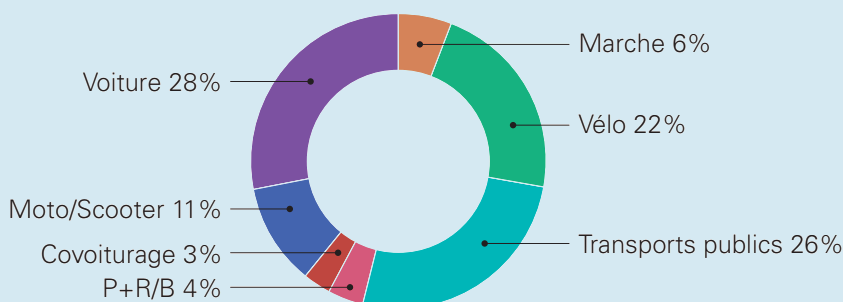
- ▶ Une politique de stationnement adaptée aux besoins spécifiques de chaque site et catégorie d'usagers, accompagnée d'un suivi et de contrôles rigoureux pour garantir son application (mise en œuvre en 2022)
- ▶ Une stratégie deux-roues ambitieuse qui a permis de renforcer l'usage du vélo et de contenir l'augmentation des 2-roues motorisés sur l'espace public (mise en œuvre 2022 et 2023)
- ▶ Une collaboration étroite avec les partenaires pour améliorer la desserte hospitalière (notamment le Léman Express, dès 2019)

Toutes les mesures ont été déployées avec un accompagnement au changement et une flexibilité dans leur application tenant compte des spécificités et contraintes particulières du personnel ainsi que des autres usagers et usagères de l'hôpital (patientes et patients, visiteurs, entreprises partenaires, transports logistiques, etc.). En complément, une série de mesures ont été mises en place courant 2024.

Enquête mobilité 2022, principaux résultats

- ▶ La mobilité durable (vélo, marche, transports publics, covoiturage, P+R) a augmenté de 10 % par rapport à 2017 et représente 60 % des déplacements domicile-travail aux HUG
- ▶ Les transports individuels motorisés (voiture + deux-roues motorisés) ont diminué de 10 % et représentent 40 % des déplacements
- ▶ Le vélo affiche le plus fort taux de croissance avec +7 % (total 22 %)
- ▶ L'usage de la voiture diminue de 12 %
- ▶ L'évolution la plus importante en termes de mobilité durable concerne le personnel résident en Haute Savoie (+14 %) et dans l'Ain (+11 %)
- ▶ La tendance s'observe sur tous les sites HUG (centre-ville et zones péri-urbaines)

Enquête mobilité 2022, parts modales (tout HUG)



60% du personnel des HUG est écomobile

